Mesure SIG-éco21

Buanderie D'immeuble

Cette solution encourage le changement d'appareils de buanderie dans les immeubles pour des modèles plus efficients.

Subvention

La subvention pour le changement des appareils de buanderie se fait directement chez le revendeur.

La liste des partenaires se trouve sur https://www.topten.ch/private/page/electromenagerseffica ces

Impact

Les appareils A++ actuels consomment jusqu'à 50% d'électricité en moins qu'un appareil d'il y a 20 ans.

Les sèche-linges ont fortement amélioré leur efficience énergétique. Ainsi, l'impact de l'achat d'un nouvel appareil A, B ou C sera moindre que de continuer à utiliser un vieil appareil encore en état de marche.

Déductions

Les travaux de rénovation dans la buanderie sont déductibles de l'impôt.

Après les travaux, il est possible de faire déduire le montant lors de la déclaration d'impôts. En moyenne, cette déduction représente 25% de l'investissement.

Nouveaux appareils

S'il est temps de changer les appareils dans la buanderie de l'immeuble, vous pouvez contacter nos fournisseurs partenaires pour obtenir une offre. À l'achat de nouveaux appareils, une prime est déduite directement du prix d'achat.

Conditions d'obtention

- Immeubles situés à Genève.
- Appareils achetés de catégorie A, B, C (nouvelle étiquette).
- L'incitation financière est valable lors d'un remplacement pour un appareil de haute classe énergétique.
- Subvention obtenue directement auprès de nos partenaires à l'achat de l'appareil.